

Extrait du CDURABLE.info l'essentiel du développement durable

<http://cdurable.info/Carrefour-des-Gestions-Locales-de-l-Eau-Rennes,2292.html>

Les 27 et 28 janvier 2010 au Parc des Expositions de
Rennes

Carrefour des Gestions Locales de l'eau 2010

- Agenda CDURABLE -



Date de mise en ligne : samedi 16 janvier 2010

Copyright © CDURABLE.info l'essentiel du développement durable - Tous
droits réservés

Les 27 et 28 janvier, le Carrefour des Gestions Locales de l'eau ouvrira ses portes à Rennes pour la 11ème année. Devenu le rendez-vous incontournable des gestionnaires de l'eau en France, le carrefour de l'eau accueillera cette année plus de 150 exposants et 4 000 visiteurs. Elus, techniciens et agents des collectivités confrontés aux problématiques liées à l'eau s'y retrouveront pour débattre ensemble lors d'ateliers et conférences. SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux), SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), GIZC (Gestion Intégrée des Zones Côtières), gestion des milieux aquatiques, de la protection de la ressource en eau, des eaux pluviales, politiques d'assainissement collectif et non collectif... Les participants échangeront et partageront leurs retours d'expérience au parc des expositions de Rennes.

Le pouvoir des Sage...

Le thème des Sage (schémas d'aménagement de gestion des eaux), dont le rôle a été renforcé, ouvrira l'édition 2010 par une séance plénière parrainée par l'Agence de l'eau.

► **Des SAGE pour mettre en oeuvre le SDAGE** : Les schémas d'aménagement de gestion des eaux, Sage, comme le Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, sont les outils d'une planification concertée de la politique de l'eau pour chaque bassin hydrographique. Avec le Sdage 2010-2015, le comité de bassin Loire-Bretagne vient d'adopter son plan de reconquête de la qualité de l'eau. <span class='spip_document_3858 spip_documents spip_documents_right' style='float:right;'



La communauté de l'eau a six ans pour atteindre l'objectif ambitieux qu'elle s'est fixé : 61 % des eaux de surface en bon état d'ici 2015, contre environ un quart actuellement. Rien de trop donc ! Pour atteindre cet objectif, deux grandes priorités vont devoir être mises en oeuvre : la restauration des fonctions naturelles des rivières et la lutte contre toutes les pollutions diffuses. Parce qu'une règle uniforme n'est pas nécessairement adaptée à l'ensemble du grand bassin Loire-Bretagne, le Sdage confie aux Sage la responsabilité de décliner concrètement ses orientations et dispositions et de les adapter aux contextes locaux. Le bassin Loire-Bretagne est déjà couvert à 80 % par un Sage adopté ou en cours d'élaboration. Le Sdage s'appuie ainsi sur la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 qui

renforce la portée juridique des Sage. Il fait du Sage l'outil de la cohérence des politiques publiques à l'échelle du bassin versant. Les Sage ont donc un rôle renforcé par le Sdage. Comment assurer ce rôle ? Avec quels moyens ? Cette thématique a été retenue par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour ouvrir ce 11e Carrefour des gestions locales de l'eau. La séance plénière sera présidée par Serge Lepeltier, Président du comité de bassin Loire-Bretagne. *La séance plénière d'ouverture aura lieu le mercredi 27 janvier 2010, à partir de 10h.*

► **Zones humides, préservons nos infrastructures naturelles** : Les zones humides jouent un rôle fondamental dans les équilibres écologiques : expansion des crues, interception des pollutions diffuses, régulation des débits des cours d'eaux et des nappes. Habitats d'une extrême richesse pour la faune et la flore, elles contribuent à la fois au fonctionnement des cours d'eau et à la réduction des pollutions diffuses. Mais ce rôle est très méconnu et les zones humides continuent à régresser de façon alarmante. Le bassin Loire-Bretagne en est riche : tourbières d'altitudes du Massif central, grandes régions d'étangs comme la Brenne ou la Sologne, grandes zones alluviales ou marais littoraux... Son Sdage prévoit qu'elles soient inscrites dans les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme et que les Sage définissent les actions de protection, voire de reconquête, nécessaires. A quelques jours de la journée mondiale des zones humides, mais aussi en pleine année de la biodiversité, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a voulu rappeler cet enjeu lors du Carrefour des gestions locales de l'eau. *L'atelier n°15 (jeudi 28 janvier, à 11h) présentera des actions territoriales pour la préservation des zones humides dans le bassin Loire-Bretagne.*

► **Prolifération des algues vertes** : Les algues vertes ont dangereusement proliféré ces dernières années. La question est particulièrement préoccupante parce que le phénomène n'est pas nouveau, qu'il s'étend et s'intensifie, y compris là où des programmes de réduction des apports de nitrates sont engagés depuis plusieurs années. La question est d'autant plus complexe que l'apparition et l'intensité des marées vertes sont très liées aux conditions locales propres à chaque baie et qu'il y a rarement un acteur unique pour lutter contre. Là encore, le Sdage ne définit pas une règle uniforme. Il prévoit que pour chaque baie concernée, les actions nécessaires soient définies dans le cadre du Sage. Et pour les 8 principaux sites de marées, le Sdage précise que les quantités de nitrates arrivant en mer doivent diminuer d'au moins 30 %. L'Agence de l'eau a également tenu à évoquer cette problématique lors de cette 11e édition. L'atelier n°7 dénommé « *Prolifération d'algues vertes : quels impacts et quels moyens de lutte ?* » aura lieu le mercredi 27 janvier, à 17h.

► [Retrouvez le programme et toutes les informations relatives au Carrefour des gestions locales de l'eau en cliquant ici.](#)

La gestion intégrée des zones côtières : l'exemple de la Bretagne

Pour cette nouvelle édition, le Conseil Régional de Bretagne a choisi cette année de présenter sa stratégie en matière de gestion intégrée des zones côtières.

Gérard MEVEL, Vice-Président au Conseil Régional de Bretagne, en charge de la qualité de vie, de l'eau et des espaces naturels et des paysages, présidera la séance plénière de clôture consacrée au plan d'actions de la Région concernant la protection de la zone côtière. Démarche innovante, la gestion intégrée de la zone côtière repose sur une dimension tripartite recouvrant les contextes environnemental, économique et social. Pour nous en parler, Gérard MEVEL a bien voulu répondre aux trois questions ci-dessous :

Lors du 11e Carrefour de l'eau, vous avez choisi d'intervenir sur le développement durable de la zone côtière

bretonne. Pourquoi ce thème ?

Gérard MEVEL : *"Avec plus de 2.700 kilomètres de côtes, la Bretagne est une des principales régions maritimes de l'Union Européenne. Le littoral représente un atout de premier plan dans la recherche de développement que se livrent les territoires : il est synonyme de qualité de vie. Mais il est aussi le siège d'activités économiques structurelles telles que la pêche, le tourisme, les cultures marines, l'industrie navale, la recherche, la défense, le nautisme et il est porteur d'avenir au plan économique, scientifique et culturel. Source de richesses, le littoral attire toujours plus, et il est, de ce fait, particulièrement exposé aux risques de conflits d'usage. La Bretagne a engagé une démarche de GIZC (Gestion intégrée de la zone côtière), se traduisant par l'élaboration d'une Charte des espaces côtiers, aujourd'hui opérationnelle".*

Justement, d'après la Charte des espaces côtiers bretons, il est indiqué qu'il faut trouver une nouvelle gestion entre tous les acteurs de la zone côtière. Quels sont ces acteurs ? Quels seront les rôles de chacun ?

Gérard MEVEL : *"Sans dresser une liste exhaustive, cela concerne bien sûr, les collectivités à travers leurs documents locaux d'urbanisme, les acteurs de la pêche, la conchyliculture, la construction navale, l'agriculture, le tourisme, la plaisance et le nautisme, les acteurs liés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme, ceux qui sont engagés dans la valorisation environnementale, notamment du paysage, de la biodiversité marine et terrestre, ainsi que dans les domaines de l'eau, et du patrimoine naturel ou culturel... Et, bien entendu, les usagers. Il s'agit d'engager, au-delà des conflits d'usage, une démarche de concertation entre les acteurs afin de définir un projet collectif pour la zone côtière, les principaux enjeux, les principales menaces, les leviers d'actions. Cette charte doit permettre de développer de nouvelles formes de gestion du littoral, de ses richesses et de ses usages. La gestion intégrée de la zone côtière est un processus dynamique de développement durable qui réunit l'ensemble des parties concernées dans la préparation et l'exécution d'un plan de protection et de valorisation pour un usage raisonné des ressources côtières. Cette mise en oeuvre correspond à un profond mouvement de prise de conscience de l'importance du littoral pour l'avenir de la Bretagne.*

L'objectif est de trouver une nouvelle forme de gouvernance territoriale prenant en compte l'ensemble des activités de la zone côtière et remplaçant l'ensemble des parties prenantes au coeur du processus décisionnel".

Avec près de 3.000 km de littoral et 30.000 km de ruisseaux et rivières en Bretagne, vous souhaitez pour la Bretagne une gestion intégrée de ses zones côtières supposant un développement pertinent du territoire. Comment allez-vous procéder ? Quelles sont les principales actions et initiatives à mettre en place ?

Gérard MEVEL : *"Comme pour les bassins versants, nous souhaitons une gestion intégrée de la zone côtière. Des projets "phares" ont été identifiés pour mettre en oeuvre une gestion durable de la zone côtière bretonne. C'est l'utilisation durable des ressources et des espaces de la zone côtière par la maîtrise des activités humaines, la restauration de la qualité des masses d'eau côtière par la réduction des pollutions, la maîtrise de l'urbanisation et la promotion de nouvelles formes d'urbanisme, la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime, la qualité des paysages qui permettront une mise en place effective de cette dynamique... De nombreux outils existent, de la compétence de l'Etat, des Régions, des Départements. Ils doivent être mis en complémentarité pour un "développement pertinent du territoire"."*

 La séance plénière de clôture aura lieu le jeudi 28 janvier 2010, à partir de 14h30. [Retrouvez le programme et toutes les informations relatives au Carrefour des gestions locales de l'eau en cliquant ici.](#)

Renseignements pratiques

Lieu

Parc Expo - Rennes Aéroport - Halls 4 et 5, par le parking A porte B - La haie Gautrais 35170 Bruz - Tél. : 02 99 52 68 42 - Site : <http://www.rennesparcexpo.fr/>.

Tarifs

- ▶ Gratuit hors déjeuners pour les adhérents du Réseau IDÉAL, les abonnés des Réseaux Eau et Milieux Aquatiques
- ▶ 150 Euros TTC hors déjeuners pour les collectivités publiques et associations
- ▶ 200 Euros TTC hors déjeuners pour les entreprises

Les déjeuners assis servi en salle de restauration sont au prix unitaire du 25 Euros TTC (sous réserve de place disponible). En plus de l'espace déjeuner, vous pourrez vous restaurer sur les 2 espaces bar et bistrot du salon professionnel (règlement sur place à la commande)

Inscription

- ▶ [Pour vous inscrire en ligne, cliquez ici.](#)

Post-scriptum :

Un événement organisé par le Réseau Idéal et Idéal Connaissances avec le soutien de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, la Région Bretagne, la Ville de Rennes et les Conseils généraux d'Ille et Vilaine, du Morbihan, du Finistère et des Côtes d'Armor avec le concours du Conseil Scientifique de l'Environnement de Bretagne.